

*Interpellation présentée par la députée :
Mme Aurélie Gavillet*

Date de dépôt : 16 décembre 2010

Interpellation urgente écrite **Quid lingua latina fiet ?¹**

Mesdames et
Messieurs les députés,

*Quaero ab iis qui rem publicam administrant cur linguam Latinam e
disciplinis septimae classis tollendam esse decreverint.²*

Le latin n'est pas une langue morte : il offre, encore de nos jours, toutes les subtilités lexicologiques nécessaires à la rédaction d'une interpellation urgente écrite au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

Le latin est immortel ; il donne accès à une culture vieille de plus de deux millénaires, aux fondements de notre civilisation, de nos sciences humaines et sociales, de notre philosophie, de notre langue, de notre droit.

Le latin est une discipline rigoureuse, qui demande un investissement certain pour qui veut l'étudier. Le latin demande de l'application, de l'assiduité, un travail régulier et de la précision. Le latin demande du temps et s'apprend dans la durée. La suppression d'une année d'enseignement de cette langue représente une perte non négligeable pour les élèves: on assimile, on apprend mieux, de manière plus durable, en trois ans qu'en deux.

Le latin offre à ceux qui ont fourni un effort minimal d'apprentissage une perspective fantastique, du haut de deux millénaires, sur le monde et sur la vie, sur l'histoire de la pensée. La suppression d'une année d'étude du latin porte préjudice à tous ceux qui souhaitent acquérir cette connaissance.

¹ Qu'advient-il de la langue latine ?

² Je demande aux représentants du Conseil d'Etat pourquoi ils ont décidé de supprimer l'enseignement du latin en 7^e année.

Le latin est une discipline nécessaire encore aujourd'hui dans de nombreux domaines et qui, contrairement aux langues parlées, s'apprend difficilement hors du cadre scolaire. L'école a aussi pour mission de favoriser la diffusion de ce type de savoirs ; le latin n'est pas une langue morte ; la culture antique n'est pas dépassée : il relève de la responsabilité des autorités politiques et administratives de contribuer à les faire vivre.

La nouvelle grille horaire du Cycle d'orientation ne prévoit plus, contrairement au projet soumis à la consultation, d'enseignement spécifique de langue et culture latines, qui aurait permis aux élèves d'avoir un premier aperçu de cette discipline.

Je souhaite donc savoir quelles sont les raisons qui incitent le Conseil d'Etat à supprimer l'enseignement de langue et culture latines de la nouvelle grille horaire du Cycle d'orientation en 9^e année (7^e actuelle).

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse précise et détaillée.